



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

PORT AUTONOME DE KRIBI



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

PORT AUTHORITY OF KRIBI

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/PAK/CIPM/2024 DU 31 JAN 2024
POUR L'ACQUISITION ET LA MISE EN SERVICE D'EQUIPEMENTS POUR LA SUPERVISION DU
RESEAU DE FIBRE OPTIQUE AU PORT AUTONOME DE KRIBI.**

FINANCEMENT : Budget du Port Autonome de Kribi. Exercice 2024.

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi, Maître d'Ouvrage, lance un appel d'offres national ouvert pour l'acquisition et la mise en service d'équipements pour la supervision du réseau de fibre optique dans le Port Autonome de Kribi au Bâtiment Administratif du Port à Mboro.

2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations du présent marché portent sur :

- L'acquisition d'un onduleur ;
- L'acquisition des OLT ;
- L'acquisition des équipements de terminaison ONU type ;
- L'acquisition des équipements et du matériel de monitoring fibre optique ;
- L'acquisition des accessoires pour l'installation des équipements fibre optique ;
- L'installation et configuration des équipements fibre optiques ;
- Formation des personnels pour le transfert de compétence ;

Le détail des fournitures est précisé dans les spécifications techniques.

3. DELAIS DE LIVRAISON

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage est de six (06) mois.



4. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres n'est pas alloti.

5. COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel de l'acquisition est de cent quarante-cinq millions (145.000.000) FCFA Toutes Taxes Comprises.

6. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est réservée aux entreprises installées au Cameroun et spécialisées dans la commercialisation de ces types de fournitures.

7. FINANCEMENT

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget du Port Autonome de Kribi, Exercice 2024. Imputation budgétaire Tache 5113001 « développement et exploitation des réseaux locaux et de télécommunication », Ligne 235800 « Autres aménagements.

8. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Division des Marchés, au Rez-de-chaussée de l'Immeuble R+2 du Port Autonome de Kribi à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 ; Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm dès publication du présent avis.

9. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables au siège du Port Autonome de Kribi à Kribi, Direction Générale, Division des Marchés, au rez-de-chaussée de l'immeuble R+2, sis à côté de la MEAO, tél : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) FCFA dans le compte spécial CAS-ARMP n°33598860001 94 de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ouvert à cet effet dans les agences BICEC.

La copie dudit reçu sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

10. REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en 7 exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au plus tard le 05 MARS 2024 à 12 heures précises, heure locale, à l'adresse suivante :

Siège du Port Autonome de Kribi à Kribi, Direction Générale, Division des Marchés, au rez-de-chaussée de l'immeuble R+2, sis à côté de la MEAO, Tél. : (+237) 222 46 21 00, E-mail : contact@pak.cm Site web : www.pak.cm.



Elle portera la mention suivante :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006 /AONO/PAK/CIPM/2024 DU 31 JAN 2024
POUR L'ACQUISITION ET LA MISE EN SERVICE D'EQUIPEMENTS POUR LA SUPERVISION DU
RESEAU DE FIBRE OPTIQUE AU PORT AUTONOME DE KRIBI. »

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

11. CAUTIONNEMENT PROVISoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO d'un montant deux millions neuf cent mille (2 900 000) de francs CFA valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

12. RECEVABILITÉ DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres.

13. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en *un* temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 05 MARS 2024 à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi dans la salle de conférence sise au 2^{ème} étage de l'immeuble R+2 à Kribi. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandaté.



14. PRINCIPAUX CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES

1.1. CRITERES ELIMINATOIRES

1) Nombre d'exemplaires des offres insuffisant (moins 07 offres)

2) Offre administrative

- Absence d'une pièce administrative ;
- Non-conformité d'une pièce administrative après le délai de 48 heures accordé par la CIPM ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée

3) Dossier technique

- Non-respect de 3 critères essentiels sur 4 ;
- Non-conformité des spécifications techniques des fournitures ;
- Non-acceptation des conditions du marché (Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), déclaration d'engagement au respect des clauses sociales environnementales ou Charte d'Intégrité non-paraphés à chaque page, non-signés, non-cachetés et non-datés du soumissionnaire à la dernière page) ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée.

4) Dossier financier

- Absence des sous détails des prix unitaires quantifiés.
- Absence d'un prix unitaire quantifié

1.2. CRITERES D'EVALUATION

Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

1.	Expérience et capacité financière du soumissionnaire	Oui/Non
2.	Délai et Planning de livraison des fournitures	Oui/Non
3.	Service après-vente	Oui/Non
4.	Moyens humains et matériels	Oui/Non

Toute offre n'ayant pas respecté tous les critères éliminatoires et obtenu au moins trois (03) sur les quatre (04) critères d'évaluation sera éliminée.

15. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux éliminatoires et présentant l'offre évaluée la moins disante.



16. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'adresse suivante :

Siège du Port Autonome de Kribi à Kribi, Direction Générale, Division des Marchés, au rez-de-chaussée de l'immeuble R+2, sis à côté de la MEAO, tél : (237) 222 46 21 00, fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm.

Kribi, le 31 JAN 2024

**LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI
MAITRE D'OUVRAGE**

Ampliations:

- PCA/PAK
- DG/ARMP
- PC/CIPM
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE.



Patrice Melom